

Développement durable : La Direction Départementale de l'Équipement de Loire s'engage



Anne Cikankowitz, chargée de mission au sein de la Direction Départementale de l'Équipement - Loire

À ne pas confondre avec son homonyme monétaire européen, le très novateur SME (Système de Management Environnemental) régit aujourd'hui nombre de projets d'équipement départementaux. Principes, objectifs, méthodologie, le point avec Anne Cikankowitz, chargée de mission au sein de la Direction Départementale de l'Équipement de Loire.

"Tout a commencé en 2003 avec le projet d'aménagement à 2x2 voies du tronçon ligérien de l'itinéraire Cosnes/Loire-Balbigny composé de la RN7 et la RN82" resitue Anne Cikankowitz, chargée de mission au Service Transports et Infrastructures de la Direction Départementale de l'Équipement de Roanne.

L'ambition de cette dynamique DDE de 7 services* (entre autre responsable du dossier des EPI en liaison avec le service d'exploitation de la route) est la mise en place d'un partenariat basé sur le principe de la recherche-action et développé avec l'École des Mines de Saint-Etienne pour une aide méthodologique et un suivi de l'ensemble de l'opération : Le Système de Management Environnemental ou SME.

"Une petite révolution"

Conscients des écueils liés à la mise en place de ce nouveau type de gestion de projet, nous avons commencé par réaliser son étude de faisabilité sur une première phase de construction de la route, le suivi de travaux". Une première expérience qui a clairement révélé la nécessité d'étendre notre démarche environnementale à la phase des "études de projets". L'objectif de ce recadrage en amont est de "Prévenir plutôt que de guérir". En d'autres termes, il s'agit d'optimiser l'organisation des différents acteurs du service ainsi que la structuration des études relatives à l'environnement. Ce changement radical des procédures et des esprits a tout d'abord dû faire face à un certain scepticisme de la part des agents de la DDE, de prime abord peu convaincus des enjeux de la démarche, mais parfaitement conscients de ses contraintes. Leur nouvelle mission est "d'appliquer au travers d'une démarche participative et terrain des actions décidées collégialement, en vue de limiter les impacts des activités du chantier sur l'environnement..."

Des actions - méthodologie, moyens et mesures - de surcroît

désormais systématiquement enregistrées dans un document exigé par la norme de management environnemental ISO 14001...

Intégration horizontale

Quel est notre quotidien depuis la mise en place du SME ? La recherche permanente d'une méthodologie capable de décider les acteurs internes et externes à adopter la démarche environnementale tout en minimisant la charge de travail supplémentaire induite...". Au programme des personnels de la DDE concernée, de sessions régulières de sensibilisation et de formation à la démarche environnementale suscitée par le SME. Les prestataires externes de maîtrise d'œuvre, - études de projet et réalisation des travaux - sont quant à eux désormais associés à part entière à cette démarche. "Leur rôle quotidien est désormais de réaliser les actions définies et décidées par le maître d'ouvrage en vue de supprimer, réduire, ou compenser les impacts environnementaux des activités concernées.

Le programme de management environnemental prévoit en outre d'intégrer dans les cahiers des charges de consultation - des bureaux d'entreprises pour les études ou des entreprises pour la réalisation des travaux - les exigences du maître d'ouvrage en matière d'environnement". Une petite révolution au sein d'un service public qui n'aurait jamais vu le jour sans la ténacité de notre directeur actuel, initialement en poste à la DDE de Belfort, où le même concept environnemental se développe autour de l'aménagement de la RN19 entre Morvillars et Delle", conclut Anne Cikankowitz.

Le département vient d'ailleurs d'obtenir sa certification ISO 14001, certification ambitionnée par la DDE de la Loire sur les phases spécifiques "suivi de travaux" et "études de projet" de la réalisation d'un projet routier pour l'année 2006...●

* Transports et Infrastructures, Exploitation de la Route, Etudes et Aménagement, Ville et Habitat, Arrondissements territoriaux Nord et Sud et Secrétariat Général

● SME (Système de Management Environnemental)

"Attention, le système de management environnemental ne prend pas en compte les enjeux liés à la sécurité des travailleurs. Cette problématique fait l'objet d'une réglementation spécifique, notamment illustrée par le décret 2001-1016 du 05 novembre 2001 instaurant l'obligation de réaliser l'inventaire exhaustif et systématique des risques présents dans l'entreprise pour le personnel ou document unique pour la protection au travail des personnes".